



Schola Europaea
Bureau du Représentant du Conseil Supérieur

Secretariat General

Réf. : 2004-D-342-fr-1

Orig. : FR

Version : FR

**DECISIONS DE LA REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR
DES ECOLES EUROPEENNES DES 26, 27 ET 28
JANVIER 2004**

BRUXELLES

III. COMMUNICATIONS ECRITES

a) Accords de financement – 3711-D-2003-fr-1

L'Ecole européenne d'Alicante et Lucentum (Club de Baloncesto d'Alicante)

L'Ecole européenne de Frankfurt-am-Main et Seat Deutschland GMBH

L'Ecole européenne de Karlsruhe et Goodyear Dunlop Germany

L'Ecole européenne de Mol et
Energyst BV
BP Chembel
I.E.E. Trading B.V.B.A.

L'Ecole européenne Varese et
Clariant
Fratelli Lombardo GMBH
Sanpellegrino
Groeneveld (Italia) SRL

V. POINTS A

Le Conseil supérieur approuve les points suivants :

A. 1. Adaptation des rémunérations du personnel détaché, du Secrétaire général et des chargés de cours, applicable à partir du 1.7.2002 (1912-D-2003-fr-1)

A. 2. Transformation de deux postes d'informaticiens en assistants formateurs (2003-D-6010-fr-1)

A. 3. Révision de certains articles du Règlement d'application au Règlement du Baccalauréat européen (2003-D-3810-fr-2)

A. 4. Nomination du Président du Baccalauréat européen 2004 (2012-D-2003-fr-1)

A.5. Contrats de la catégorie II (3611-D-2003-fr-2).

A. 6. Programme d'Italien, langue I pour le cycle primaire (2003-D-72-it-2).

VI. POINT B.**1. a) Rapport des groupes « GAINAGE » sur les Ecoles de Bergen, Culham, Mol, Karlsruhe**

Le Conseil supérieur décide que les groupes de travail (groupes Gaignage) créés pour les petites écoles soient chargés de poursuivre leurs travaux, compte tenu des résultats du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 26, 27 et 28 janvier 2004 et, - sous réserve de mise en concordance avec les groupes de la Troïka – de présenter des propositions initiales supplémentaires dans les meilleurs délais, en vue du Conseil supérieur d'avril 2004.

Vote :

14 voix pour	Belgique, Commission, Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal,
2 voix contre	Suède, Royaume-Uni
Abstention : 0	

Proposition approuvée

Le conseil supérieur approuve la proposition de la Commission de faire une étude externe sur les quatre Ecoles (Bergen, Culham, Karlsruhe, Mol) dont le mandat serait défini conjointement par la Commission et le Secrétaire Général et approuvé par le Conseil supérieur soit lors de cette session, soit par procédure écrite.

Vote :

13 voix pour	Belgique, Commission, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Suède, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni
2 voix contre	Autriche, France
1 Abstention :	Grèce

La proposition est approuvée.

1. b) Lettre de la Commission proposant la fermeture des 7 sections linguistiques dans ces 4 écoles.

Le Conseil supérieur décide d'appliquer, en principe, les critères « Gagnage » en vue de la fermeture progressive à compter de septembre 2004, de la section italienne aux Ecoles de Mol, de Bergen, de Culham et de Karlsruhe, de la section néerlandaise aux Ecoles de Culham et de Karlsruhe et de la section allemande à l'Ecole de Bergen.

La décision définitive sera prise lors du Conseil supérieur d'avril 2004 à Parme, sauf si entretemps, par exemple, un organisme national ou l'organe communautaire pour lequel l'école a été créée s'engage formellement à assurer le financement de l'une ou l'autre section ou si les Etats membres concernés et l'organe communautaire susmentionné parviennent à un accord sur des modalités de co-financement.

Vote

12 voix pour	Autriche, Commission, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Finlande, Portugal, Suède, Danemark
2 voix contre	Italie, Pays-Bas
2 Abstentions :	Belgique, Grèce

B. 3. ECOLE EUROPEENNE SECONDAIRE SUPERIEURE (4-7) A BRUXELLES (1712-D-2003-fr-1)

Le Conseil supérieur décide de ne pas créer une école secondaire supérieure (4-7) à Bruxelles.

Vote :

12 voix contre	Belgique, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni
3 voix pour	Allemagne, Commission européenne, Italie
1 abstention	Danemark

Le Conseil supérieur décide le maintien de la structure actuelle pour les Ecoles de Bruxelles.

Vote :

13 voix pour	Belgique, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni
Zéro voix contre	
3 abstentions	Allemagne, Commission européenne, Italie

B. 4. Le Conseil supérieur décide que les **points B. 4. : Application de la convention** et **B. 5. : Chambre de recours**, feront l'objet d'une procédure écrite.

B. 8. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES – Cycles maternel, primaire et secondaire)

Le Conseil supérieur approuve les créations et suppressions des postes suivants :

- Sur les 6 postes demandés pour le maternel et le primaire 5 seront créés.

4 postes UK pour le primaire :

1 poste à Alicante pour la L II

2 postes à Bruxelles III

1 poste à Luxembourg pour la L II.

1 poste Irlandais pour le primaire à Bruxelles I.

Le poste non créé est celui demandé par Frankfurt-am-Main.

- Sur les 17 postes demandés pour le secondaire, 10 seront créés :

A Alicante :	1 poste de philosophie	UK
	1 poste d'histoire	UK
	1 poste de math., physique et ICT	UK
	1 poste d'anglais L 1	IRL
A Bruxelles I	1 poste d'anglais, langue étrangère	UK
A Bruxelles II	1 poste d'anglais, langue étrangère	UK
A Frankfurt	1 poste d'économie et géographie	UK
	1 poste d'anglais, L 1 et philosophie	IRL
A Luxembourg	1 poste d'anglais, langue étrangère	UK
A Munich	1 poste d'anglais, langue étrangère et histoire	UK

La délégation danoise signale qu'elle n'est pas en mesure de créer le poste danois pour la maternelle à Bruxelles I.

La délégation allemande accepte la création des postes demandés par les Ecoles pour septembre 2004. En revanche, elle ne peut accepter de créer des postes pour la rentrée 2005 dans les petites sections linguistiques dans la mesure où une réflexion est en cours.

La délégation néerlandaise fournira les enseignants nécessaires, après consultation avec la Belgique pour le poste du cycle secondaire de Bruxelles III.

La délégation française signale qu'il sera trop tard en avril pour créer de nouveaux postes. Elle a collaboré avec la Belgique pour la répartition des postes demandés et remercie cette dernière pour les postes qu'elle pourvoira.

La France accepte la création de 4 postes

- 1 pour le primaire à Bruxelles III
- 1 pour le secondaire, en histoire et géographie, à Bruxelles I
- 1 pour le secondaire, en français, langue 1 et langue II à Bruxelles I
- 1 pour le secondaire, en physique, chimie, à Frankfurt.

La délégation belge accepte la création de 6 postes francophones

- 1 en maternelle à Luxembourg
- 1 au primaire à Bruxelles I
- 1 au primaire à Bruxelles III

Au secondaire :

- 1 poste de français, langue I et français langue étrangère à Bruxelles I
- 1 poste de français, langue I et français langue étrangère à Bruxelles II
- 1 poste de conseiller d'éducation à Bruxelles III.

Elle signale, par ailleurs, qu'elle pourvoira en septembre 2004 un poste non pourvu en 2003 de mathématiques et ICT à Frankfurt. La délégation belge accepte également, en accord avec les Pays-Bas, la création de deux postes néerlandophones :

Elle signale, par ailleurs, qu'elle pourvoira en septembre 2004 un poste non pourvu en 2003 de mathématiques et ICT à Frankfurt. La délégation belge accepte également, en accord avec les Pays-Bas, la création de deux postes néerlandophones :

Au secondaire :

- 1 poste de conseiller d'éducation à Luxembourg
- 1 poste de professeur de sciences intégrées et ICT à Bruxelles III.

La délégation italienne accepte la suppression du poste de mathématiques à Bergen en plus de ceux qui figurent dans les documents.

La délégation espagnole signale qu'elle n'est pas en mesure de fournir un enseignant pour le poste non pourvu de philosophie à Bruxelles I.

La délégation grecque offre de pourvoir des postes que d'autres délégations ne peuvent pourvoir. Elle propose de pourvoir les postes dont la création est demandée par le Luxembourg dans le cadre de l'élargissement :

- 1 poste de professeur d'éducation physique
- 1 poste de conseiller d'éducation

La délégation luxembourgeoise accepte la création de deux postes :

- 1 poste de chimie à Alicante
- 1 poste d'éducation musicale à Luxembourg

mais signale qu'elle n'est pas en mesure de pourvoir le deuxième poste.

B. 9. I-CLASS – 2003-D-58-fr-3

Le Conseil supérieur approuve à l'unanimité l'engagement des Ecoles européennes dans le projet i-class.

B. 7. BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLEMENTAIRE DE FRANKFURT-AM-MAIN ET LE BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL (2004-D-91-fr-1)

Le Conseil supérieur approuve à l'unanimité le budget rectificatif et supplémentaire du Bureau et celui de Frankfurt-am-Main.

B. 13. HEBERGEMENT DU SECRETARIAT GENERAL – 2312-D-2003-fr-1

La proposition d'installation du Bureau du Secrétaire Général dans des locaux de la Commission européenne au 30 Rue Joseph II est approuvée à l'unanimité.

B. 2. REPARTITION DES SECTIONS LINGUISTIQUES A LUXEMBOURG (2512-D-2003-fr-1)

Le Conseil supérieur refuse les options 1 et 2 de répartition des sections linguistiques à Luxembourg :

Proposition 1 :

5 voix pour	Commission européenne, Danemark, Grèce, France, Italie
10 voix contre	Allemagne, Belgique, Autriche, Espagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Finlande
1 abstention	Royaume-Uni

La proposition 1 est rejetée.

Proposition 2 :

6 voix pour	Autriche, Commission européenne, Danemark, Grèce, Irlande, Italie
9 voix contre	Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Finlande
1 abstention	Royaume-Uni

La proposition 2 est rejetée.

L'option 3 a déjà été rejetée et n'a pas à être votée.

B. 22. NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE EUROPEENNE DE LUXEMBOURG II (2004-D-151-fr-2)

Décision :

La proposition du Comité de sélection de nommer M. Paul Schiltz, de nationalité luxembourgeoise au poste de Directeur de l'Ecole européenne de Luxembourg II au 1er mars 2004 est approuvée, avec forte une réserve de la délégation italienne.

B. 23 CANDIDATURE POUR QUATRE POSTES DE DIRECTEURS-ADJOINTS (2412-D-2003-fr-1)

1. Directeur-Adjoint du cycle primaire Luxembourg II

Pays intéressés : Finlande - Grèce

2. Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Karlsruhe

Pays intéressés : Portugal - Grèce (éventuellement).

3. Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Varese

Pays intéressés : Belgique – Grèce (éventuellement)

4. Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Luxembourg I (appelé à devenir Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Luxembourg II)

Pays intéressés : Belgique - Finlande - France -Grèce.

La Belgique et la Grèce qui ne peuvent présenter de candidats que sur un seul poste doivent faire part de leur choix au Secrétaire Général avant la fin de la semaine prochaine.

La France est également invitée à confirmer la candidature sur Luxembourg I dans les mêmes délais.